



UFR des Sciences sociales
CAMPUS DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

1- Règles d'assiduité :

Pour un TD ou CM en contrôle continu de 12 séances, un étudiant est défaillant au-delà de deux absences injustifiées à une U.E. Ce seuil peut être baissé à 1 absence injustifiée pour un enseignement sur moins de 12 séances.

Les étudiants disposent de 5 jours ouvrés pour justifier une absence.

Si un étudiant manque un contrôle continu pour cause d'absence injustifiée et qu'il a au maximum deux absences injustifiées ou justifiée après les 5 jours ouvrés de délai il a automatiquement zéro à cette épreuve. En cas d'absence justifiée à un contrôle continu les modalités de rattrapage ou de compensation sont laissées à l'appréciation de l'équipe pédagogique.

2. Règles de validation des UEs (Unité d'enseignement ou matière)

Toutes les UEs portent un nombre d'ECTS ou crédits, et elles sont réparties sur des semestres et peuvent être évaluées en contrôle continu (CC) et/ou en examen terminal (ET).

- Au terme de la session 1 ou 2 :

Une UE est validée si sa note est supérieure ou égale à 10.

Une UE est compensée si sa note est inférieure à 10 mais la moyenne du semestre est supérieure ou égale à 10.

Une UE est ajournée si les deux conditions précédentes ne sont pas respectées.

Les UEs de mise à niveau (Mathématiques et Tutorats) ne donnent pas lieu à des ECTS car elles ne concernent qu'une partie des étudiants.

3. Règle de passage d'une année à l'autre :

Chaque année est composée de deux semestres : S1 et S2 pour la L1, S3 et S4 pour L2, S5 et S6 pour la L3.

Des évaluations se déroulent en deux (2) sessions : session 1 et session 2 (encore appelée "session de seconde chance")

Au terme des évaluations annuelles 3 types de résultats sont possibles pour un étudiant :

- Résultat ADMIS

Au terme de la session 1 ou 2

Un semestre (S1, S2, S3, S4, S5 ou S6) a le résultat ADMIS si sa moyenne est supérieure ou égale à 10, alors toutes les UEs qui la composent sont acquises quel que soit la note de l'UE.



UFR des Sciences sociales
CAMPUS DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Une année (L1, L2 ou L3) a le résultat ADMIS si sa moyenne de ses 2 semestres est supérieure ou égale à 10, alors toutes les UEs qui la composent sont acquises quel que soit la note de l'UE.

Exemple :

1. S1 = 12 de moyenne, S2 = 11 de moyenne : l'étudiant est admis en L2
2. S3 = 10.5 de moyenne, S4 = 9.5 de moyenne, l'étudiant est admis en L3 car il compense sa moyenne du S4 avec celle du S3

- **Résultat AJAC**

- L1 pour L2 :

Pour pouvoir demander un passage en L2 sous le statut Ajourné Autorisé à Continuer (AJAC), un étudiant (qui n'a pas 10 de moyenne sur l'année) doit avoir validé au moins un semestre et les trois U.E. fondamentales du semestre non validé.

Ces U.E. fondamentales sont :

S1 : Statistiques 1 - Introduction à la Gestion - Mathématiques 1

S2 : Microéconomie 1 - Macroéconomie 1 – Comptabilité Financière 1

- L2 pour L3 :

Pour pouvoir demander un passage en L3 sous le statut Ajourné Autorisé à Continuer (AJAC), un étudiant (qui n'a pas 10 de moyenne sur l'année) doit avoir validé au moins un semestre et les trois U.E. fondamentales du semestre non validé.

Ces U.E. fondamentales sont :

S3 : Microéconomie 2 - Macroéconomie 2 – Statistiques 2

S4 : Microéconomie 3 - Macroéconomie 3 - Optimisation du choix de projets

- **Résultat AJOURNÉ**

Au terme de la session 1

Un semestre (S1, S2, S3, S4, S5 ou S6) a le résultat AJOURNÉ si sa moyenne est inférieure à 10 et si le semestre ne se compense pas annuellement avec l'autre semestre, alors l'étudiant doit repasser à la session 2 toutes les UEs non validées (note inférieure à 10).

Toutefois, un étudiant peut conserver si il le souhaite, quelques notes des UEs non validées selon des modalités spécifiques précisés plus bas.

Une année (L1, L2 ou L3) a le résultat AJOURNÉ si sa moyenne de ses 2 semestres est inférieure à 10, alors l'étudiant doit repasser à la session 2 toutes les UEs non validées du ou des semestres non validés (note inférieure à 10).



UFR des Sciences sociales
CAMPUS DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Au terme de la session 2

Un semestre (S1, S2, S3, S4, S5 ou S6) a le résultat AJOURNÉ si sa moyenne est inférieure à 10 et si le semestre ne se compense pas annuellement avec l'autre semestre.

Des évaluations de session 2 (Seconde Chance) sont organisés en Juin pour le S1/S3/S5 et le S2/S4/S6

Exemple :

3. S1 = 8 de moyenne, S2 = 7 de moyenne : l'étudiant redouble sur les 2 semestres
4. S1 = 11 de moyenne, S2 = 7 de moyenne mais l'étudiant ne remplit pas des conditions d'AJAC : l'étudiant redouble sur le S2

En cas d'AJAC, l'étudiant doit repasser les UEs non validées du semestre non validé de l'année précédente.

Exemple :

5. S1 = 6 de moyenne, S2 = 12 de moyenne mais l'étudiant remplit des conditions d'AJAC : l'étudiant passe en L2 mais doit repasser les UEs non validées du S1

Une année (L1, L2 ou L3) a le résultat AJOURNÉ si sa moyenne de ses 2 semestres est inférieure à 10 et si l'étudiant ne remplit pas les conditions d'AJAC alors il redouble son année.

4. Obtention des diplômes

- DEUG en Economie et Gestion ou en Gestion.

Un étudiant obtient son DEUG si la moyenne des 4 semestres est supérieure ou égale à 10 et si il a au plus un semestre ajourné

Exemple :

S1 = 12 de moyenne, S2 = 10 de moyenne, S3 = 13 de moyenne, S4 = 14 de moyenne : obtention du DEUG

S1 = 12 de moyenne, S2 = 10 de moyenne, S3 = 13 de moyenne, S4 (ajourné) = 6 de moyenne : obtention du DEUG

S1 = 12 de moyenne, S2 (compensé avec S1) = 9 de moyenne, S3 = 13 de moyenne, S4 (compensé avec S3) = 7 de moyenne : obtention du DEUG

S1 = 12 de moyenne, S2 (ajourné) = 6 de moyenne, S3 = 13 de moyenne, S4 (ajourné) = 6 de moyenne : **NON** obtention du DEUG car 2 semestres ajournés.



UFR des Sciences sociales
CAMPUS DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

- Licence en Economie.

Un étudiant obtient sa Licence si la moyenne des 6 semestres est supérieure ou égale à 10 et si il a au plus un semestre ajourné

Exemple :

S1 = 12 de moyenne, S2 = 10 de moyenne, S3 = 13 de moyenne, S4 = 14 de moyenne, S5 = 12 de moyenne, S6 (compensé avec S5) = 8 de moyenne: obtention de la Licence

S1 = 12 de moyenne, S2 = 10 de moyenne, S3 = 13 de moyenne, S4 (ajourné) = 6 de moyenne, S5 = 12 de moyenne, S6 (ajournée) = 7 de moyenne: **NON** obtention de la Licence car 2 semestres ajournés.

5. Blocs de compétences

Calculs et éditions des blocs de compétences

En plus du calcul et de l'édition des semestres, il est lancé un calcul et une édition des blocs de compétences et de connaissances (BCC) annuellement et éventuellement des compétences au terme de la Licence.

En Licence 1 Economie et gestion Il existe 4 blocs :

- Acquisition et mobilisation des concepts disciplinaire (Obligatoire)
- Mise en œuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire (Obligatoire)
- Compétences transverses et linguistiques (Obligatoire)
- Bloc d'enseignements d'ouverture selon le choix de la mention

Le contenu des BCC sont à consulter sur (<https://www.sciences-sociales.uvsq.fr/licence-economie-gestion>)

La note de chaque BCC est la moyenne pondérée des UEs qui le composent.

En Licence 2 Economie et gestion Il existe 5 blocs

- Acquisition et mobilisation des concepts disciplinaire (Obligatoire)
- Mise en œuvre cours de méthodes et d'outils du champ disciplinaire (Obligatoire)
- Construction d'une analyse personnelle (Obligatoire)
- Bloc de compétences transverses et linguistiques (Obligatoire)
- Bloc d'ouverture

Le contenu des BCC sont à consulter sur (<https://www.sciences-sociales.uvsq.fr/licence-economie-gestion>)



En Licence 3 Economie et gestion Il existe 4 blocs

- Acquisition et mobilisation des concepts disciplinaire (Obligatoire)
- Mise en œuvre cours de méthodes et d'outils du champ disciplinaire (Obligatoire)
- Compétences transverses et linguistiques (Obligatoire)
- Bloc d'enseignements d'ouverture

Le contenu des BCC sont à consulter sur (<https://www.sciences-sociales.uvsq.fr/licence-economie-gestion>)

En plus des BCC, il est lancé un calcul des compétences sur toute le Licence (les 6 semestres)